



Avis public

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1

 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1^{er} avril 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2025-0344 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble sis sur le lot 6 495 387 du cadastre du Québec situé à l'intersection des rues des Prairies et Andante.
- 2

 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

Objets :

Autoriser la classe d'usage H10 (Habitation 51 à 100 logements) avec un maximum de 56 logements ainsi que les éléments dérogatoires suivants :

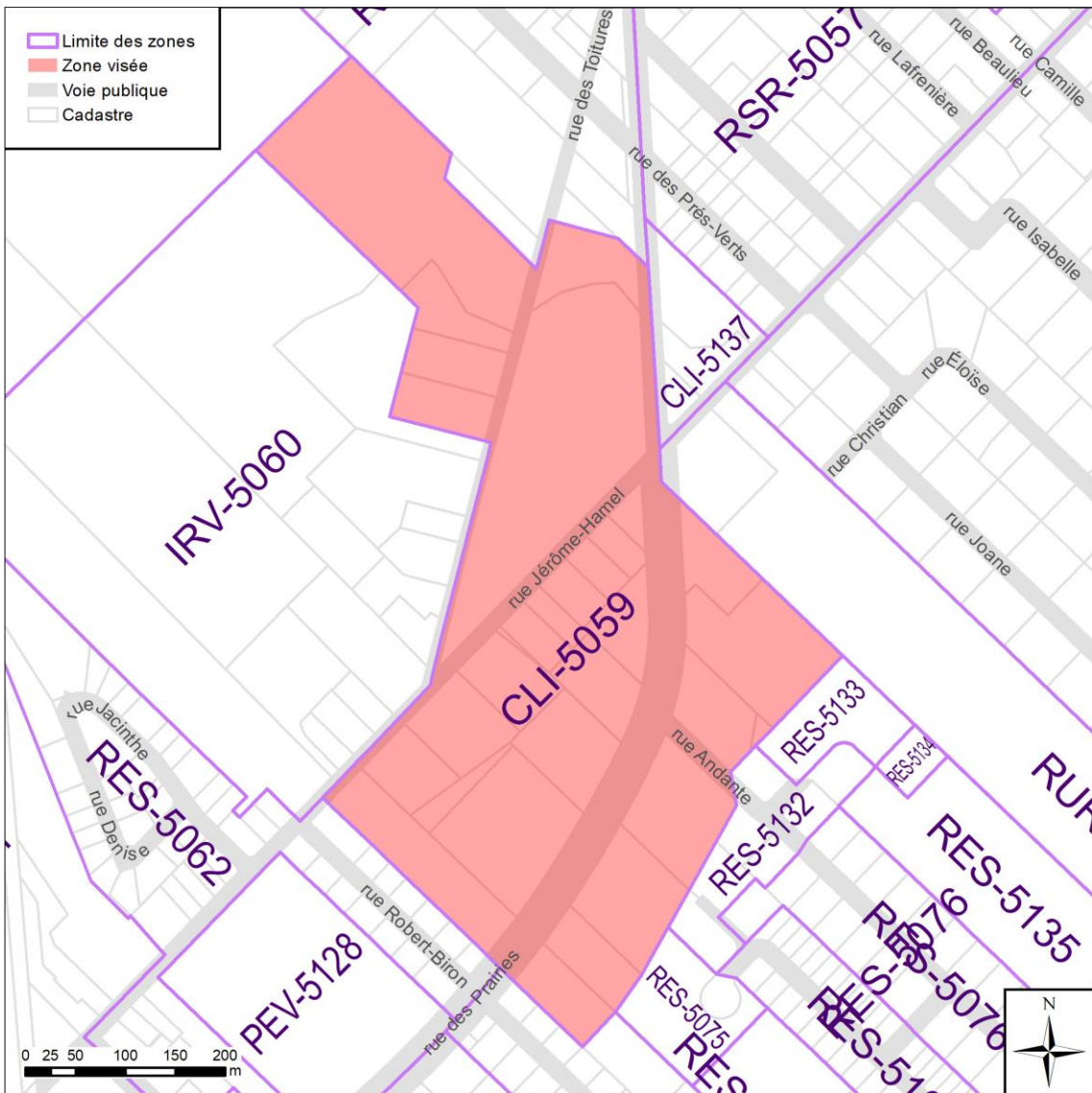
- une aire de stationnement en cour avant;
- la localisation des conteneurs à matières résiduelles en cour avant;

aux conditions suivantes :

- une butte végétalisée et plantée d'arbres devra être aménagée le long de la rue des Prairies ainsi que sur une partie de la rue Andante (jusqu'à l'accès au stationnement) afin de dissimuler l'aire de stationnement;
- la portion du terrain inutilisée du côté de lot adjacent ayant frontage sur la rue Andante devra faire l'objet d'un aménagement conforme aux dispositions applicables aux zones tampons prévues à la réglementation afin de s'assurer d'un couvert végétal adéquat.

Zone visée :

CLI-5059



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 15 avril 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2025-0344 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 4 avril 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002